

CHAPITRE 15 : LE CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE

CHAPITRE 15 : LE CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE

Le concept d'organisation spatiale schématise les principales orientations et stratégies d'aménagement retenus dans le présent schéma révisé. Il prend en compte les grandes infrastructures actuelles et prévues, l'occupation actuelle et prévue du sol, la zone agricole et le découpage des périmètres d'urbanisation. Le concept sert de base à la compréhension de l'organisation spatiale du territoire qui est projetée sur un horizon de 10 à 15 ans et sert ainsi d'entrée en matière au plan des grandes affectations du territoire présenté au prochain chapitre.

Le concept s'articule autour des grands ensembles et des axes structurants suivants (voir plan 31) :

- 1) **Des aires urbaines** pourvues de services sanitaires, communautaires et commerciaux et d'espaces destinés à combler les besoins futurs d'urbanisation. Au nombre de ces aires s'inscrivent six pôles industriels, commerciaux et de services qui constituent les principales concentrations de commerces, de services et d'industries sur le territoire. Ils se situent respectivement à Rigaud, Saint-Polycarpe, Coteau-du-Lac, Saint-Lazare, Vaudreuil-Dorion et Pincourt/Île-Perrot. Ces pôles doivent être étoffés davantage et mieux consolidés dans le futur.
- 2) **Des agglomérations villageoises** de faible taille et desservant le milieu rural.
- 3) **Un domaine agricole** dynamique axé sur les grandes cultures, l'élevage laitier et certaines activités spécialisées. Étant réservé uniquement à l'agriculture, ce domaine comprend de vastes espaces en culture ou en pâturage et des boisés de ferme qu'il y a lieu de préserver compte tenu de leur valeur en tant qu'éléments forts dans le paysage de Vaudreuil-Soulanges.
- 4) **Deux aires patrimoniales et récréo-touristiques majeures** qui s'inscrivent dans des milieux forts différents, à savoir le mont Rigaud et la terrasse de sable qui le jouxte ainsi que le Parc régional du canal de Soulanges.

Le mont Rigaud se révèle une unité naturelle exceptionnelle dominant le paysage régional et comprenant une flore et une faune très variées qu'il faudra protéger. Associé à la terrasse de sable Saint-Lazare/Sainte-Marthe, il offre plusieurs atouts au point de vue récréatif et notamment au chapitre de la randonnée pédestre, de l'équitation et de l'interprétation de la nature.

Le Parc régional du canal de Soulanges permettra de mettre en valeur cet ensemble patrimonial unique, de rouvrir le canal à la navigation de plaisance et d'offrir toute une gamme d'activités récréatives liées à l'eau, à la randonnée et à l'interprétation ainsi que de nouveaux services commerciaux et de nouvelles unités d'habitation. Il desservira non seulement la clientèle de la grande région de Montréal, mais aussi une clientèle touristique provenant de l'Ontario et des États-Unis.

- 5) **Un espace bleu** ceinturant la presqu'île de Vaudreuil-Soulanges et intégrant trois bassins de navigation de plaisance (lacs Saint-Louis, Deux-Montagnes et Saint-François), un tronçon du Saint-Laurent, un tronçon de l'Outaouais, des aires humides et des îles propices à la reproduction faunique et des ressources halieutiques présentant un haut potentiel pour la pêche sportive.

6) **Des axes et des liens structurants**

- a) Deux axes autoroutiers (A-20 et A-40) reliant le territoire à l'île de Montréal à l'Ontario et un nouvel axe autoroutier (A-30) reliant le territoire à la Rive Sud.
- b) Un axe de train de banlieue desservant une partie du territoire de la MRC et le reliant à l'île de Montréal et sur lequel viendront se greffer deux nouvelles gares intermodales et un réseau de transport en commun.
- c) Un axe vert représenté par la Route verte traversant le territoire de la MRC et le reliant à l'île de Montréal et aux territoires de Beauharnois-Salaberry et de l'Ontario.
- d) Des axes bleus nationaux et internationaux comprenant le canal de Soulanges reliant le Grand Montréal aux réseaux nautiques du Nord-est américain et l'Outaouais reliant le Grand Montréal à Hull-Ottawa.
- e) Des liens verts correspondant aux sentiers équestres, aux sentiers de randonnée, de motoneige et de VTT.
- f) Des liens bleus représentés par les traverses Hudson/Oka, Pointe-Fortune/Carillon et Les Cèdres/Saint-Timothée.

Le concept d'organisation spatiale

Plan 31

Légende

-  Pôle industriel / commercial / services
-  Axe du train de banlieue
-  Axe autoroutier
-  Axe vert
-  Axe bleu
-  Aire urbaine
-  Agglomération villageoise
-  Domaine agricole
-  Aire patrimoniale et récréo-touristique
-  Espace bleu

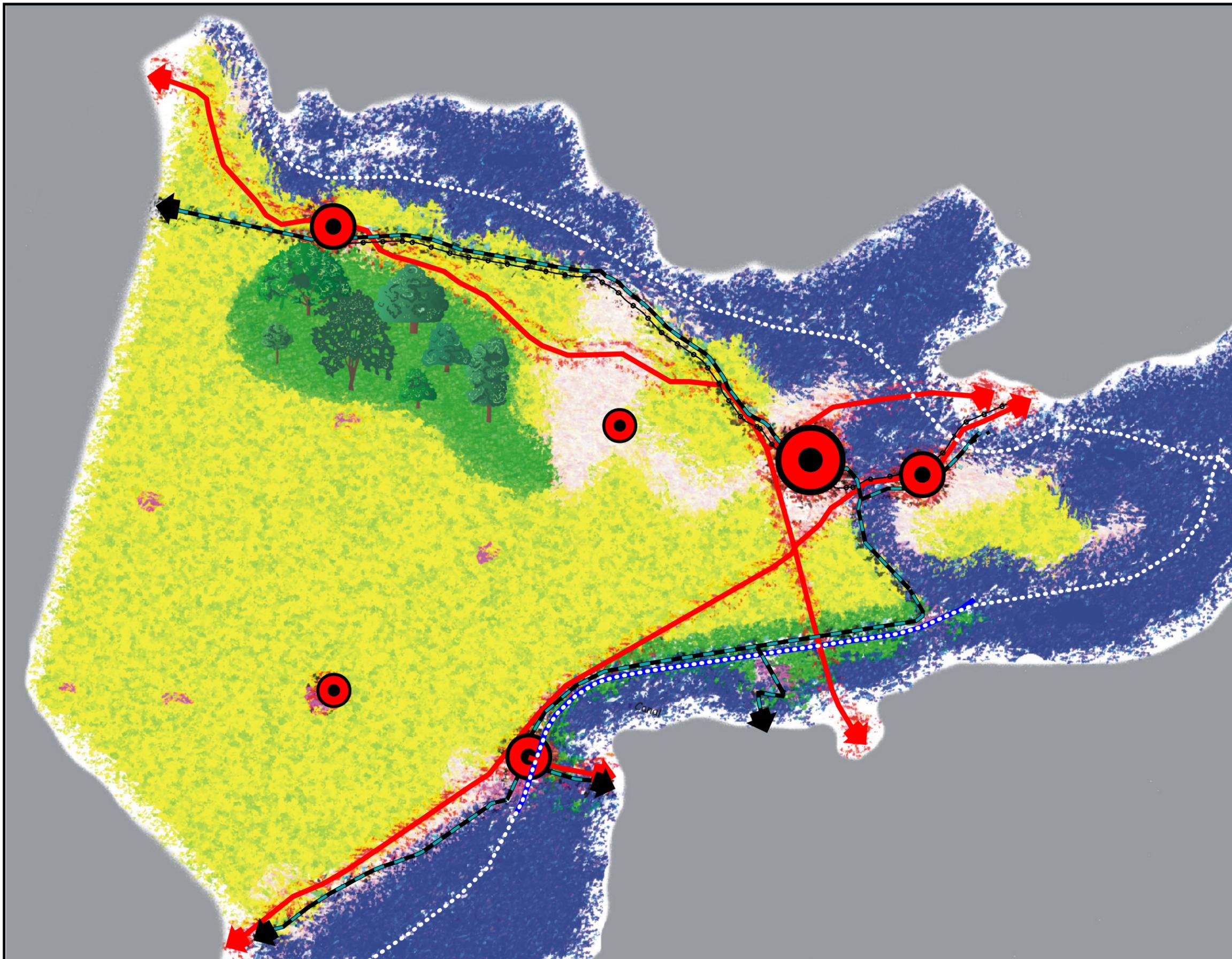


SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ
Entrée en vigueur le 25 octobre 2004